



pour une planète vivante*

WWF France
1, Carrefour de Longchamp
Bois de Boulogne
75016 Paris

Tel: +33 1 55 25 84 84
Fax: +33 1 55 25 84 74
www.wwf.fr

Communiqué de presse

Paris, le 28 février 2006

Le Parc Amazonien de Guyane : une avancée importante pour la protection des forêts tropicales, sur fond d'orpaillage illégal persistant.

Avec une superficie supérieure à celle de la Belgique, ce Parc constitue la plus grande aire protégée française.

Le WWF-France se réjouit de la création du Parc Amazonien de Guyane qui comporte une zone cœur¹ de près de 2 millions d'hectares (ha) et une zone de libre adhésion² de près de 1,3 millions d'ha. Le complexe formé par ce Parc Amazonien et les aires protégées adjacentes au Brésil, (notamment le Parc des Tumucumaque, la station écologique de Grão-Pará et la récente réserve de Maicuru) atteint une superficie totale de plus de 12 millions d'ha, ce qui constitue la plus grande zone de forêt tropicale protégée au niveau mondial.

La création de vastes zones protégées et leur mise en réseau, présentent un intérêt tout particulier pour la conservation de milieux rares, le maintien de processus écologiques, et la survie à long terme d'espèces ayant besoin de grands territoires, comme le jaguar (*Panthera onca*) ou l'aigle harpie (*Harpia harpyja*).

Quelques jours après les conclusions des travaux du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la protection d'un grand bloc de forêt tropicale apparaît également comme une contribution déterminante à la lutte contre la déforestation, un des principaux facteurs du bouleversement climatique au niveau planétaire.

Le Parc Amazonien devra fédérer les acteurs guyanais autour d'un projet de territoire basé sur deux enjeux complémentaires : la protection d'un patrimoine naturel mondialement reconnu et l'accompagnement d'un développement respectueux des modes de vie des communautés locales.

« L'aboutissement de ce projet constitue une satisfaction pour l'ensemble du réseau WWF qui accompagne ce projet depuis plus de 15 ans. Néanmoins, l'absence d'extension du cœur de Parc aux zones de vie des populations autochtones du Sud Ouest de la Guyane constitue une faiblesse notable », souligne Serge Orru, directeur général du WWF-France.

Dans l'immédiat, la création de ce Parc doit impérativement être accompagnée d'un renforcement de la lutte contre l'orpaillage illégal.

Les impacts de ce fléau restent catastrophiques aux niveaux environnemental, sanitaire (contamination au mercure) et social (prostitution, insécurité...). Plusieurs milliers de travailleurs clandestins exploités par des réseaux encore trop peu inquiétés, continuent d'occuper des dizaines de sites d'orpaillage isolés.

« La création du Parc Amazonien représente un engagement fort pour la conservation à long terme du massif forestier de Guyane. Toutefois, malgré les efforts déjà déployés, la situation sur le terrain reste alarmante », souligne Laurent Kelle, responsable du bureau WWF en Guyane. « C'est par une coopération forte avec le Brésil et le Suriname que l'on parviendra à lutter efficacement contre l'exploitation illégale de l'or et, à terme, à optimiser la gestion de ce grand réseau d'aires protégées ».

A travers son programme pan-amazonien d'aires protégées (ARPA), le WWF appuiera l'ensemble des acteurs pour que ce nouveau Parc Amazonien associe les populations résidentes et contribue rapidement à l'amélioration des conditions de vie des communautés concernées.

Contact presse : Béatrice Jouenne – Tél. : 01 55 25 84 70 – bjouenne@wwf.fr

¹ zone à vocation de protection (*a priori*, catégorie II UICN), permettant néanmoins le maintien des activités de subsistance (chasse, pêche, cueillette...)

² zone à vocation de développement durable (*a priori*, catégorie V UICN) avec gestion des activités industrielles, agricoles et de loisir à préciser dans le cadre de la Charte du Parc